

Procédure pour les demandes de lettres d'appui au CLIC

(Adoptée en Table centrale le 18 janvier 2007 et mise à jour en conseil d'administration le 20 février 2013)

Comme Table de concertation intersectorielle et multi-réseaux, le CLIC est appelé à rédiger différentes lettres d'appui soutenant, entre autres, les organismes communautaires du quartier. Ces lettres d'appui ont, aux yeux de plusieurs bailleurs de fonds, un poids relativement grand, du fait qu'une Table de concertation représente plusieurs organisations et individus. Ainsi, par souci d'équité et afin de s'assurer du respect de la voix des membres du CLIC ainsi que de sa mission, le conseil d'administration vous propose une façon de faire, afin d'encadrer les demandes de lettres d'appui faites à la Table.

Dans le cas de demandes d'appui touchant diverses situations, dont la création d'un nouvel organisme communautaire dans le quartier et le financement d'organismes, soit pour le fonctionnement de base, pour le développement de projets, de services quelconques ou pour toute autre raison, le conseil vous suggère de considérer les critères suivants :

- ❖ Le demandeur doit être membre en règle du CLIC;
- ❖ Le demandeur doit présenter sa demande d'appui aux membres du CLIC, réunis en Table centrale. Les membres auront alors le loisir de poser des questions et de donner leur accord ou non, à la rédaction d'une lettre d'appui au nom du CLIC;
- ❖ Certaines balises peuvent guider les membres dans leur choix :
 - Le projet, les services ou le nouvel organisme créé respectent la mission du CLIC;
 - Le projet, les services ou le nouvel organisme créé ne dédoublent pas ce qui existe déjà; ou si c'est le cas, les membres s'entendent pour dire qu'il y a un besoin ou une clientèle assez importante dans le quartier, pour que plusieurs projets ou organismes y répondent;
- ❖ Idéalement, l'appui des membres réunis en Table centrale est donné sur une base consensuelle; sinon par vote;
- ❖ Il va de soi qu'il y aura des situations où plusieurs organismes présenteront, en même temps, des projets dans le cadre d'un même programme de financement. Si cela se produit, la « libre concurrence » jouera, mais il faudra s'assurer d'être juste et équitable envers tous les organismes dans la rédaction de lettres d'appui;
- ❖ Bien sûr, cette façon de faire suppose que le demandeur doive faire part, à la direction du CLIC, de son intention de demander un appui, suffisamment à l'avance pour que cette demande puisse être mise à l'ordre du jour d'une Table centrale;
- ❖ Dans certaines situations exceptionnelles, c'est-à-dire lorsque le délai entre deux rencontres de la Table centrale est de deux (2) mois ou plus, la décision de rédiger une lettre d'appui pourra être prise par le conseil d'administration du CLIC sur présentation d'un résumé écrit du projet par le demandeur. Le conseil s'assurera alors d'informer l'ensemble des membres de sa décision.